

Quartier Belleville - Fontaine au Roi

# CONCOURS

du 5 avril au 11 mai 2022

# création graphique

Venez créer le visuel de l'été !

Thème :

# MON ÉTÉ À BELLEVILLE

Au crayon, au feutre, au pinceau, à la bombe,  
photo, collage, calligraphie, typo, numérique...  
tout seul, à deux, ou à beaucoup...

## Article 6. Publication

Les concurrent-e-s autorisent le Centre Social Le Picoulet à utiliser librement et gratuitement les œuvres qui lui auront été adressées pour exécution, reproduction, édition et représentation sur différentes formes de supports écrit, électronique ou audiovisuel, à savoir : parution dans les publications locales, service internet, toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants, et ce pour une durée indéterminée. De plus les participant(e)s acceptent par avance que leurs noms et prénoms soient publiés sur les supports de communication sans pouvoir en exiger une quelconque contrepartie financière ou un avantage quelconque. Enfin les participant-e-s s'assurent de l'autorisation de reproduction, de représentation des personnes photographiées et de captation le cas échéant. Pour toute demande particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement, le Centre Social Le Picoulet s'engage à en informer les auteurs-e-s et à n'utiliser les images qu'avec leur autorisation préalable.

## Article 7. Garanties

Le/la/les participant-e-s assume(nt) l'entière responsabilité du contenu (objets, lieux, personnes...) du graphisme qu'il-s/elle-s proposent au Centre Social Le Picoulet. En tout état de cause, le/la/les participant-e-s s'engage(nt) à proposer une œuvre dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui est, d'une manière générale, conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs. En cas de violation de ces règles le Centre Social Le Picoulet se réserve le droit d'annuler l'inscription du ou de la participant-e concerné-e, sans préjudice pour elle. En tout état de cause, le ou la participant-e garantit le Centre Social Le Picoulet contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de l'œuvre qu'il ou elle a créée. Le ou la participant-e s'engage et garantit le Centre Social Le Picoulet que l'œuvre qu'il ou elle envoie est disponible en vertu d'accords passés avec des tiers représentés sur l'œuvre ou objets (éléments d'architecture, stylisme, meubles, voitures...) pouvant être grevés de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle ou d'autres droits privatifs.

## Article 8. Consultation du règlement

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du concours sur le site web à l'adresse internet: <https://picoulet.centres-sociaux.fr> et dans les locaux associatifs partenaires (liste en bas de page).

## Article 9. Traitement des données personnelles

Il sera mis en place un système de conservation des données permettant un contrôle en cas de réclamation. La collecte et le traitement des données à caractère personnel relatives aux participant(e)s lors de leur inscription au concours sont nécessaires à sa gestion et à sa finalité conformément aux modalités du présent règlement. Conformément à la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, les participant(e)s disposent d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des informations les concernant.

## Article 10. Litiges et responsabilités

Tout litige relatif au concours et à son règlement sera tranché souverainement par le jury. La responsabilité du Centre Social Le Picoulet ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure telle que reconnue par la jurisprudence, ou tout événement indépendant de sa volonté, il était amené à annuler le présent concours, l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions. Le Centre Social Le Picoulet pourra annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce concours. Il est expressément rappelé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé, le Centre Social Le Picoulet ne saurait donc être tenu responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système informatique des participant-e-s au concours.

Renseignements et modalités sur le compte Instagram du Picoulet (@picouletjeunesse) et dans les locaux associatifs du 11<sup>e</sup> arrondissement :

Le Picoulet | 59 rue de la Fontaine-au-Roi  
EPJ Belleville | 4 rue Louis Bonnet  
La Cyclette | 6 rue des Goncourt  
Tatane | 28 rue de l'Orillon

CPA Victor Gelez | 1-3 rue Victor Gelez  
LCR | 22 rue Robert Houdin  
EDL | 6 rue Desargue  
Paris Est Mou' | 7 rue Desargue



# Venez participer au concours de création, l'illustration gagnante deviendra le visuel officiel de l'été à Belleville !

## QUAND ?

### Date limite de dépôt des œuvres le 11 mai.

Le Jury révélera le lauréat du Grand Prix le 18 mai.  
Les votes pour le prix du public restent ouverts sur le compte Instagram (@picouletjeunesse) jusqu'au 14 juin à minuit.  
Le Prix du Public sera annoncé le 15 juin.

## COMMENT CONCOURIR ?

Remplir et signer le formulaire d'inscription, à envoyer par e-mail à [concours@picoulet.org](mailto:concours@picoulet.org) ou à remettre à l'une des associations partenaires de l'événement (liste au dos).  
Envoyer par e-mail ou déposer au Picoulet jusqu'au 11 mai un fichier numérique contenant la création.

📍 Le Picoulet - 59 rue de la Fontaine-au-Roi  
<https://picoulet.centres-sociaux.fr>  
[concours@picoulet.org](mailto:concours@picoulet.org)

## LE THEME : MON ETE A BELLEVILLE

L'imagination au pouvoir ! Un été de rêve, un été rêvé, sans limites. Belleville transfiguré, transposé ailleurs, un Belleville-sur-mer, un Belleville des champs, ou de l'espace... ne sont que quelques pistes d'inspiration pour éveiller votre créativité, vos envies, vos délires !  
Vous pouvez vous inspirer des différentes activités qui seront organisées tout au long de l'été dans le quartier et sur le boulevard (liste) ou imaginer les vôtres.

## QUELQUES CONSEILS...

Partez de vous, de ce que vous aimez dessiner, peindre, créer, de votre style. Notre jury n'attend rien d'autre que d'être surpris, bousculé par l'inattendu, de vous rencontrer à travers vos créations. Nous ne voulons pas un travail de commande, mais l'expression de votre créativité et de votre personnalité.

## POUR QUI ?

### Le concours est ouvert à tous les habitants d'Île-de-France.

La participation peut être individuelle, en tandem, ou en groupe (collectifs, classes, etc.)

## QUELLES TECHNIQUES ?

**Toutes les techniques artistiques peuvent être utilisées :** dessin, peinture, photographie, création calligraphique ou typographique, sculpture, installation... tout ce qui passe par votre imagination, sachant qu'il faudra remettre pour participer au concours un fichier numérique au format PDF, JPG, TIF ou PNG équivalent au moins à un format A3 à 300dpi.

## LES PRIX !

**Grand prix** - décerné par le jury

**Prix du public** - en fonction des votes sur le compte Instagram @picouletjeunesse.

Toutes les œuvres seront exposées sur le compte Instagram avec le hashtag #moneteabelleville  
Une grande exposition rétrospective aura lieu sur le boulevard de Belleville.

**La création ayant reçu le Grand Prix sera utilisée comme visuel officiel de l'été à Belleville** sur tous les supports de communication (affiches, flyers, réseaux sociaux, site internet...)  
Les lauréats du Grand Prix et du Prix du public recevront en outre un bon d'achat chez Rougier & Plé (100€ pour le Grand Prix, 50€ pour le Prix du Public).

## BESOIN D'AIDE ?

Des ateliers, workshops et masterclass seront organisés pour apprendre de nouvelles techniques et/ou recevoir des conseils et avis tout au long du mois d'avril, renseignez-vous !

## Règlement du concours

### Article 1.

Le Centre Social Le Picoulet et ses partenaires organisent un concours de création ouvert à l'ensemble des usagers du quartier Fontaine au Roi sur le thème « Mon été à Belleville », du 5 avril au 11 mai 2022.  
Ce concours a pour but de créer une œuvre originale mettant en valeur la créativité de notre quartier, d'un imaginaire s'enroulant autour du quartier de Belleville l'été. Un été de rêve, un été rêvé, sans limites.  
L'œuvre sélectionnée constituera l'identité visuelle de l'été 2022 dans le quartier.

### Article 2. Conditions de participation.

Le concours est ouvert à tout habitant d'Île-de-France. L'accès au concours est ouvert autant aux personnes physiques individuellement, qu'en collectifs, ainsi qu'aux associations locales, au titre de personne morale. La participation à ce concours de graphisme est gratuite mais implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par le Centre Social Le Picoulet. Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. La responsabilité du Centre Social Le Picoulet ne saurait être engagée en cas de non réception de la production destinée au concours du/ de la/des participant-e-s, notamment en cas d'envoi après l'heure et la date limite de participation, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de pannes de réseau internet, survenant pendant le déroulement de l'opération. Les œuvres devront être des réalisations originales. Elles évoqueront le thème « Mon été à Belleville ». Toute technique sera acceptée: dessin, peinture, craie, fusain, montage photo, collage, dessin à l'aide d'un logiciel, etc. (liste non exhaustive). Les œuvres seront réalisées soit sur support papier (ou autre) soit sur support numérique. Critères à respecter pour l'impression: Format A3 minimum (ou homothétique à un format A3); PDF; CMJN (quadri); 300 dpi de résolution minimum. Chaque œuvre sera accompagnée d'un titre et d'une légende qui serviront à donner les clés de lecture de l'œuvre. Tout-e-s participant-e-s s'engage-nt à présenter des œuvres qui n'ont pas été primées dans un autre concours. Les œuvres produites ne pourront en aucun cas porter atteinte aux mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales. Le/la/les participant-e-s déclare-nt être le/les auteur-e-s des œuvres, ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, décharger le Centre Social Le Picoulet de toute revendication ou réclamation tant à la propriété matérielle qu'incorporelle des œuvres.

### Article 3. Modalités de participation

Les œuvres seront envoyées par mail à [concours@picoulet.org](mailto:concours@picoulet.org). Un formulaire d'inscription qui fournit l'essentiel des coordonnées des participant.e.s devra obligatoirement être rempli au moment du dépôt des œuvres. Lors du dépôt de l'œuvre, l'/les auteur-e-s remettra-nt le formulaire de dépôt complété par son/leur nom-s, prénom-s, adresse-s mail, contact-s téléphonique-s ainsi que le titre et légende de l'œuvre). La remise de ce formulaire (sur place ou par mail) vaudra pour inscription au concours et acceptation du règlement. Le dépôt fera l'objet d'un avis de réception. Tout dépôt qui ne comporterait pas les indications demandées sera considéré incomplet et ne sera pas retenu (format non conforme, délai non respecté...).

### Article 4. Sélection

Du 5 avril au 11 mai 2022 inclus, les œuvres seront présentées au jury. Le résultat de la consultation sera communiqué au-x gagnant-e-s du Grand Prix le 18 mai. Le jury, présidé par Sébastien Manier, directeur du Centre Social Le Picoulet, sera constitué des représentants de l'EDL Belleville Fontaine au Roi et de l'ensemble des acteurs associatif engagés dans le projet et volontaire à l'action.  
Les œuvres seront également diffusées sur le compte Instagram - [instagram.com/picouletjeunesse](https://www.instagram.com/picouletjeunesse) - pour permettre le vote du public, l'œuvre ayant totalisé le plus grand nombre de mentions « j'aime » à l'issue de la période du concours étant proclamée Prix du Public. Le prix du public sera communiqué le 15 juin.

### Article 5. Droits

Le/la/les lauréat-e-s s'engage-nt à fournir tous les supports nécessaires à l'utilisation et à la déclinaison des œuvres dans la production des différents supports de communication qui seront développés, notamment un fichier numérique haute définition.